JA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-265 du 9 Juillet 1985

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, de l'intérim du Camarade Zul Kifl SALAMI, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique pour compter du 9 Juillet 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 9 Juillet 1985, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Charg de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique pendant l'absence du Camarade Zul-Kifl SALAMI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 9 Juillet 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Cpnseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MPS-MISPAT 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE CHANC 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-